



## 1<sup>ère</sup> INSCRIPTION RENTREE 2023 – 2024

### **Les inscriptions aux services périscolaires sont ouvertes Du Vendredi 7 avril au vendredi 5 mai 2023**

L'inscription des enfants aux services périscolaires (garderies matin/soir et cantine) pour la rentrée 2023-2024 s'effectue par l'intermédiaire du portail famille **exclusivement** et l'envoi des documents se fait par mail **uniquement**.

#### POUR UNE PREMIERE INSCRIPTION et si vous n'avez aucun enfant déjà inscrit au périscolaire :

Appelez le secrétariat du service périscolaire à partir du 7 avril au **06.25.73.08.41** ou **04.79.44.24.13** (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi entre 10h00 et 12h00) afin de créer votre compte famille et obtenir votre code abonné pour accéder au portail famille.

#### 1 / PORTAIL FAMILLE : « Dans l'espace famille »

##### **Remplir IMPERATIVEMENT les données enfants** (dans le dossier famille)

- Informations générales
- Informations complémentaires (toutes les autorisations : sport, photo...)
- Données sanitaires (tous les vaccins, les allergies, ...)
- Contacts (nom et coordonnées des personnes autorisées à venir chercher votre enfant)

##### **Remplir IMPERATIVEMENT les données famille** (responsable 1 et 2)

- Infos responsable 1 (coordonnées du responsable de l'enfant, parent qui en a la garde au besoin)
- Infos responsable 2 (coordonnées du parent 2, mail, téléphone pro...)
- Données communes à la famille (nom et numéro allocataire caf)

#### 2 / MAIL

Une fois le portail famille complété, merci de nous transmettre\*, par mail, à l'adresse suivante : [periscolaire@siegc.fr](mailto:periscolaire@siegc.fr)

- 1- Bulletin de pré-inscription complété, par enfant
- 2- Coupon du règlement intérieur daté et signé
- 3- Attestation de travail des deux parents
- 4- Le mandat de prélèvement automatique **accompagné d'un RIB** (si souhaitez)
- Attestation du Quotient Familial datant de moins de 2 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant 2022-2023 si vous ne pouvez pas encore obtenir celle de l'année 2023-2024

(1, 2, 3, 4 sont téléchargeables depuis [www.siegc.fr](http://www.siegc.fr) dans l'onglet « périscolaire »)

**\*ATTENTION : chaque document demandé devra être scanné individuellement et l'ensemble des documents feront l'objet d'un seul envoi mail.**

Après réception et vérification du dossier par le service (mise à jour du portail famille et documents envoyés par mail), vous recevrez, par retour de mail, un mail de confirmation.

➔ **Vous pourrez alors enregistrer le planning de votre (vos) enfant (s) sur le portail famille.**

Pour cela, il vous suffit d'aller dans votre « Espace famille » puis « Planning des activités ». A droite de l'écran sous « faire une demande sur une longue période » cliquez sur « réservations » et là vous n'aurez plus qu'à sélectionner l'enfant, puis l'activité, la date de début et de fin ainsi que les jours dont vous aurez besoin puis enregistrer.

A faire pour chaque créneau souhaité. Pensez bien à enregistrer à chaque fois.

**Attention : Planning a enregistrer pour toute l'année scolaire**

Après validation de celui-ci par le service vous pourrez le visualiser et le vérifier sur toute l'année scolaire.

**Attention :**

**Date limite pour l'enregistrement du planning :  
le vendredi 9 juin**

➔ **Après cette date aucun planning ne sera validé et vos demandes seront automatiquement mises sur liste d'attente.**